



Kinshasa, le 20 MARS 2023

La Ministre d'Etat,
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

N/R : 503 /RKM 129/APP/CAB/ME/MIN/J&GS/2023
V/R :



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
(Avec l'expression de mes hommages les plus distingués)
- Palais de la Nation**
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Sénat ;
Palais du Peuple
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(Avec l'assurance de ma très haute considération)

Hôtel du Gouvernement

- Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle ;
- Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation ;
- Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille ;
- Monsieur le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Développement ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de Services Judiciaires et Pénitentiaires ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignements ;
- Monsieur le Directeur Général de la SCTP SA ;
- Monsieur le Directeur Général de la REGIDESO SA ;
- Monsieur le Président de l'ACAJ ;
(Tous) à Kinshasa
- Monsieur le Directeur Général de la SNCC SA à Lubumbashi/Haut-Katanga

A Monsieur le Président de la Cour
Constitutionnelle et Président du Conseil
Supérieur de la Magistrature
à Kinshasa/Gombe

Objet : Condamnations judiciaires des entreprises
du portefeuille de l'Etat

12/3

Palais de Justice, Place de l'Indépendance - Kinshasa/Gombe - Tél. +243 81 494 30 82 / +243 97 314 90 20
E-mail : cabminjust@gmail.com - Site web : www.justice.gouv.cd

Justice Me KU
707, Avenue Wagenia, Kinshasa - Gombe
Tél. : +243 81 350 7445 • E-mail : info@portefeuille.gouv.cd • www.portefeuille.gouv.cd

b7513



Monsieur le Président,

27/ACAJ/SEC/MM/PN/GK/23 du 17 février 2023 que m'a adressée le President National de l'ACAJ au sujet des condamnations judiciaires intempestives et à des sommes faramineuses dont sont l'objet des Entreprises stratégiques du portefeuille de l'Etat.

Dans sa précitée, ce dernier a épingle quelques cas emblématiques dont celui de la SCTP SA et de la REGIDESO SA.

Cette situation dramatique que traversent certaines entreprises du portefeuille de l'Etat, comme vous l'avez d'ailleurs fustigé à juste titre dans une de vos récentes correspondances, fait l'objet de sérieuses indignations de la part de la Fédération des Entreprises du Congo et de vives préoccupations de la part du Magistrat Suprême.

On ne le dira jamais assez, **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat**, qui fait de l'Etat de droit son cheval de bataille, ne manque pas de décrier, à chaque fois que l'occasion s'y prête, ce comportement ignoble de ceux qui sont pourtant appelés à dire le droit.

L'affection de nouveaux juges au niveau des Tribunaux de Commerce me semble être la voie royale pour endiguer ce fléau, sans oublier la sanction disciplinaire exemplaire à infliger aux magistrats véreux car l'heure n'est plus à la tolérance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma parfaite considération.

MUTOMBO KIESE Rose

